



N°22  
02/08/2018



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
Suppléance : ARVALIS  
[a.carrera@arvalis.fr](mailto:a.carrera@arvalis.fr)

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**  
[p.mouquot@gironde.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@gironde.chambagri.fr)  
Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
[a.peyhorgue@arvalis.fr](mailto:a.peyhorgue@arvalis.fr)

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**  
[q.lambert@terresinovia.fr](mailto:q.lambert@terresinovia.fr)

#### Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**  
[p.mahieu@pa.chambagri.fr](mailto:p.mahieu@pa.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs 87000  
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Nouvelle-Aquitaine  
Grandes cultures N°X  
du JJ/MM/2018 »**



## Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
[draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stades** : de 14 feuilles à grain laiteux. D'après Céré'Obs, plus de 95% des surfaces en floraison.
- **Sésamies** : prévision NONA du vol de 2<sup>ème</sup> génération. Le niveau de risque augmente en lien avec l'apparition de la seconde génération.
- **Pyrale** : début de vol de seconde génération. Installation des trichogrammes possible.
- **Chrysomèle des racines du maïs** : piégeage à GER (64) et Angoulême (16).
- **Heliothis** : les captures se poursuivent.
- **Maladies** : à surveiller sur les variétés sensibles et maïs spéciaux.
- **Abeilles** : protégeons-les !



### Prairie

- **Cirphis** : mise en place du réseau de piégeage et d'observation des cirphis.

## Maïs

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et des observations des parcelles de référence : Bergerac (24), Saint Médard de Guzières (33), Blanquefort (33), Sainte Hélène (33), Saint Ciers sur Gironde (33), Bourideys (33), Saint Jean d'Illac (33), Saugnacq et Muret (40), Belis (40), Mimbaste (40), Miramont-Sensacq (40), Castel Sarrazin (40), Estibeaux (40), Saint Barthélemy d'Agenais (47), Bruch (47), Jusix (47), Montignac de Lauzun(47), Bonnut (64), Sendets (64), Montardon (64), Pontacq (64), Sarpourenx (64), Coublucq (64).

### • Stades

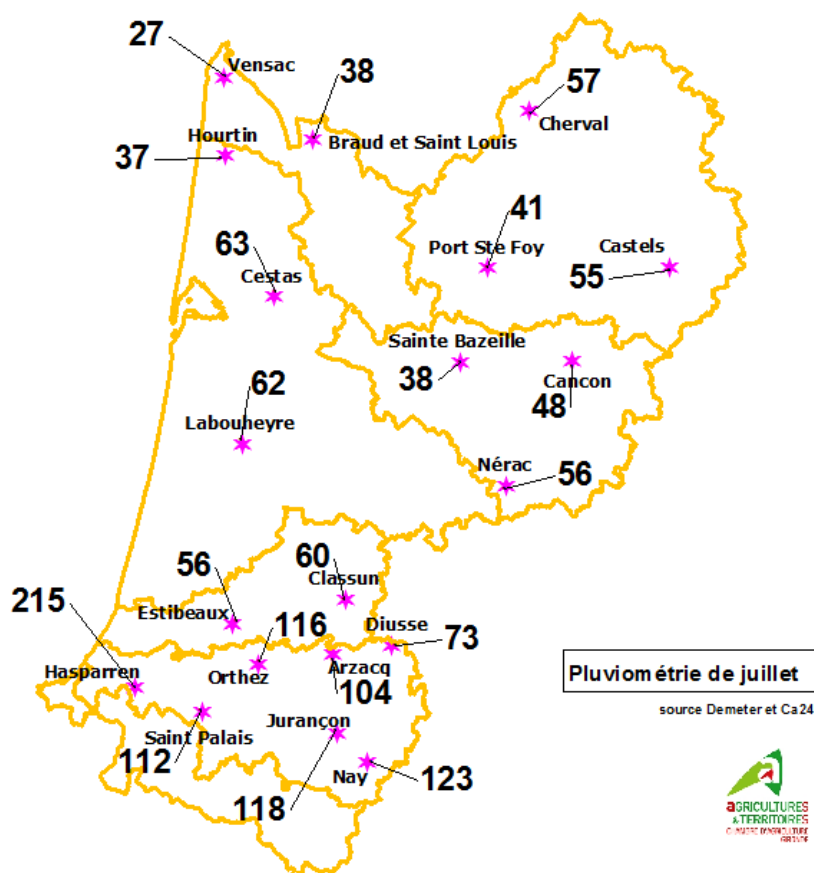
Les maïs profitent de la chaleur actuelle pour rattraper leur retard. Céré'Obs estime à plus de 95% les surfaces en floraison pour l'Ex Aquitaine.

début floraison	Mi Floraison	Fin floraison à Grain laiteux
Castel Sarrazin (40) Estibeaux (40) Sarpourenx (64) Coublucq (64) Bonnut (64) Miramont Sensacq (40)	Bergerac (24) Saint Ciers sur Gironde (33) Montpouillan (47) Jusix (47) Sendets (64) Montignac de Lauzun (47) Saint Barthelemy d'Agenais (47) Mimbaste (40) Pontacq (64) Sainte Hélène (33) Belis (40) Bruch (47)	Blanquefort (33) Saint Médard de Guzières (33) Saugnacq et Muret (40) Bourideys (40) Montardon (64) Saint jean d'illac semences (33) Montardon (64)

### • Météo

Le mois de juillet a été chaud ce qui a permis de rattraper le retard par rapport à 2017 à date de semis équivalente. Pour des semis au 1<sup>er</sup> mai, le retard n'est plus que de 3 jours. Du côté de la pluviométrie, le Sud Aquitaine présente des cumuls importants. Mais ces observations sont locales et certaines communes ont subi des intempéries qui ont amené de fortes précipitations.

Des fortes températures sont annoncées pour la semaine à venir sur l'ensemble de l'Aquitaine.



## • Sésamies

**Période de risque** : de 4 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on enregistre plusieurs captures sur les secteurs Nord33- Entre deux mers et Sud Adour dans 4 pièges sur 20 relevés.

**Date prévisionnelle du vol de seconde génération selon NONA** :

Le 50% de vol sera atteint sur tous les secteurs cette fin de semaine. Les dates pourraient varier en fonction des conditions climatiques.



Photo : larves de sésamies  
Ph. MOUQUOT - CA33

Département	Secteur	30% du vol	50%	
Gironde	Médoc	22-23 juillet	25-26 juillet	26 août
	Blayais	26-27 juillet	30-31 juillet	4 septembre
	Landes de Bordeaux	25-26 juillet	29-30 juillet	5 septembre
Pyrénées-Atlantiques	Coteaux nord Béarn	25-26 juillet	28-29 juillet	26 août
	Vallée des gaves	25-26 juillet	29-30 juillet	30 août
	Basse-Navarre	25-26 juillet	28-29 juillet	31 août
	Béarn	30-31 juillet	2-3 août	9 septembre
Landes	Sud Adour	24-25 juillet	27-28 juillet	31 août
	Tursan	23-24 juillet	26-27 juillet	27 août
	Haute-Landes	25-26 juillet	28-29 juillet	29 août
Lot-Et-Garonne	Coteaux du Marmandais	24-25 juillet	27-28 juillet	28 août
	Zone de Duras	23-24 juillet	26-27 juillet	25 août
	Vallée de Garonne	19-20 juillet	23-24 juillet	21 août
Dordogne	Vallée de Dordogne	25-26 juillet	28-29 juillet	30 août
	Ribéracois	24-25 juillet	27-28 juillet	30 août

## Évaluation du risque



Le BSV n°14 a rappelé l'ensemble des facteurs de risque pour la sésamie pour l'année 2018 : niveau d'attaque significatif en 2017, conditions hivernales peu défavorables, gestion du risque mycotoxines.

Le modèle indique que le pic de vol est atteint dans la plupart des secteurs cette fin de semaine. Pour la gestion de la seconde génération, les stades cibles évoqués en première génération sont beaucoup plus compliqués à viser. Le niveau de risque augmente cette semaine dans les secteurs les plus précoces. Il atteindra son maximum entre le milieu et la fin de la semaine prochaine selon les secteurs.

## • Pyrale

**Période de risque** : de 6 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on enregistre des captures sur 4 des 19 pièges relevés dans Le Nord 33 Entre deux mers, le Nord47-24 et le secteur des Gaves. Les pièges lumineux de nos partenaires capturent des individus sur le secteur des Gaves.

En parcelle de référence des individus en cours de nymphose sont observés à Mimbaste (40) et Montardon (64).



Photo : chrysalide de pyrale  
S. DESIRE - FDGDON 64

## Évaluation du risque



Nous sommes proches de la période de gestion de la seconde génération avec les captures des premiers papillons de seconde génération. Le risque lié à la seconde génération (G2) de pyrale dépend avant tout du niveau de pression en G1. Les conditions climatiques du printemps ont permis une bonne conservation des oeufs. La survie des pontes de la seconde génération est favorisée par des conditions humides (maïs irrigué, pluviométrie). Les parcelles présentant des attaques notables en G1 seront concernées par le vol de G2 (notamment la vallée de Garonne et dans le Sud Adour). Le risque est absent sur la zone Sables des Landes.

Nous devrions observer une augmentation significative des captures à partir de la fin de semaine prochaine.

## Méthodes alternatives

La gestion biologique de ce ravageur à l'aide de trichogrammes est possible sur l'ensemble de l'Aquitaine dès cette semaine.

### • **Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le conte)**

**Observations :** les premières captures d'insectes ont eu lieu la semaine dernière sur la commune de GER, dans la zone identifiée en 2015. Plus au Nord, la périphérie sud d'Angoulême est aussi concernée par des piégeages.

**Évaluation du risque :** les dégâts étant essentiellement causés par la larve, nous sommes actuellement hors période de risque.



**Piège à phéromone PAL ayant capturé un individu**  
(Photo : A. Peyhorgue - Arvalis)

### • **Héliothis**

**Période de risque :** à la floraison.

**Observations :** les captures de papillons se poursuivent : 15 pièges sur 23 relevés ont capturé des individus sur les secteurs Sud 47, Gaves, Sud Adour et Sables cette semaine.

**Évaluation du risque :** à surveiller dans les parcelles en floraison.



**Heliothis sur maïs grain**  
Photo : S. Désiré - FDgdon64

## MALADIES

### • Helminthosporiose

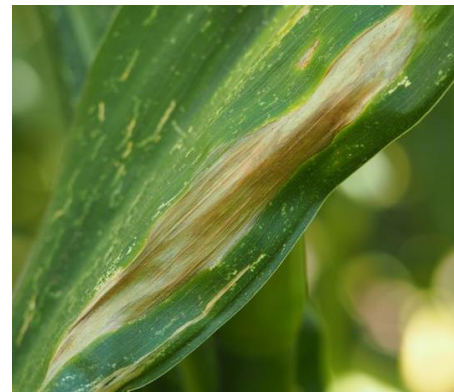
**Observations** : en parcelle de références à Montardon (64), on note une attaque avec une fréquence de 70% sur les maïs semences.

D'autres symptômes sont visibles sur le secteur de Peyrehorade (40) en maïs grain.

#### Evaluation du risque :

Les lignées de maïs semences se révèlent fréquemment sensibles à ce champignon. Les semis tardifs peuvent aussi présenter une sensibilité accrue au champignon (hybrides très précoces plutôt plus sensibles).

Les conditions climatiques de juin sont plutôt favorables à la maladie. Les maïs couchés par la tempête du 1<sup>er</sup> juillet peuvent présenter une sensibilité plus importante à la maladie. A surveiller



*Helminthosporium turcicum*  
Photo : A. Peyhorgue - Arvalis

### • Rouille (Puccinia sorghi)

**Observations** : traces de rouille brune sur la parcelle de Mimbaste sur les feuilles basses.

#### Évaluation du risque :

Les fortes chaleurs ne sont pas favorables au développement de la maladie.



*Puccinia sorghi*  
Photo : A. Peyhorgue - Arvalis

## ABEILLES

**Les abeilles butinent, protégeons les! Respectez la réglementation "abeilles"**

**et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

#### **Pour les traitements en végétation**

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison maïs toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Pour en savoir plus** : téléchargez la [plaquette "Les abeilles butinent"](#) et la [note nationale BSV](#).



# Prairie

## • Cirphis

### Quelques rappels sur ce ravageur des prairies :

- Trois générations, parfois quatre, sont observées par an.
- La chenille passe l'hiver au ralenti à l'abri, en profondeur. Au printemps, son développement va s'accélérer. La première nymphose (transformation en papillon) se produit en avril-mai, le premier vol de papillons étant observé en mai. Les populations sont cependant plus importantes au moment de la 3<sup>ème</sup> génération, en septembre – octobre.
- Les papillons, d'une envergure de 3 cm, sont identifiables par une tâche claire sur leurs ailes. Chaque femelle pond environ 700 œufs qui vont éclore en dix jours. La chenille passe ensuite par différents stades de développement, selon sa taille ; elle devient très prédatrice lorsqu'elle atteint ses derniers stades, de 1.5 à plus de 3 cm de longueur.

En nombre limité, les chenilles consomment surtout les limbes des graminées. Lors de plus fortes proliférations, elles peuvent détruire les plantes entières et migrer d'une parcelle à l'autre.

Les jeunes chenilles vivent à l'abri de la lumière, s'alimentent surtout la nuit et sont donc difficiles à repérer. Même si les dégâts sont, le plus souvent, observés sur les parties hautes des exploitations, la noctuelle a besoin d'un milieu frais et humide pour effectuer son cycle ; il faut donc bien surveiller les bas-fonds, les bordures de ruisseaux et de forêts.

## • Le réseau de piégeage

Il s'agit d'un réseau de pièges à phéromone, installés en bordure des prairies, principalement sur le Pays Basque où le papillon et la chenille sont le plus fréquemment présents.

Ces pièges, relevés chaque semaine entre fin juillet et fin octobre, permettent le comptage de papillons mâles qui s'y seraient laissés prendre ; peuvent ainsi être évalués la période et l'intensité des vols, et anticipée l'éventuelle présence ultérieure de larves.



*Piège à phéromone à Macaye*

## • Les observations de la semaine

Les pièges ont été installés le lundi 30 juillet. Et donc seules des comptages de chenilles ont été effectués.

Des chenilles ont été observées à Briscous (0,5 chenille/m<sup>2</sup>, 1 cm) et à St Pée sur Nivelle (0,5 chenille/m<sup>2</sup>, < 1,5 cm).

Il s'agit de la deuxième génération de cirphis. Elle est peu intense à ce jour et provoque peu de dégâts en général. Il convient néanmoins de rester vigilant puisqu'en 2016 elle avait occasionné quelques dégâts ponctuellement.



*Chenille à St Pée sur Nivelle – Photo CA64*

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

***Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).***

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*